



Prix Strathbutler 2010

Directives de demande

Le prix Strathbutler, d'une valeur de 15 000 dollars, est décerné chaque année à des artisans et des artistes qui ont atteint l'excellence dans leur domaine, tout en faisant une contribution importante pendant une bonne période de temps dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'attribution du prix Strathbutler se fait maintenant par voie de demande au lieu de mise en candidature. Les dossiers de candidature sont soumis à l'évaluation d'un jury indépendant composé de professionnels dans le domaine des arts, reconnus comme tels par leurs pairs. Les critères d'évaluation sont la valeur artistique, la contribution aux arts visuels au Nouveau-Brunswick et la contribution à la collectivité en général. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français.

Critères d'admissibilité

L'artiste doit avoir résidé au Nouveau-Brunswick pendant au moins cinq (5) années civiles consécutives immédiatement avant sa demande.

L'artiste doit satisfaire à la définition d'artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :

- possède une formation spécialisée dans son domaine (laquelle ne vient pas nécessairement d'un établissement d'enseignement);
- a produit un ensemble indépendant d'oeuvres;
- a fait au moins trois (3) présentations publiques de ses oeuvres dans un contexte professionnel au cours des dix (10) dernières années.

Date Limite 2010

Les demandes remplies, accompagnées de tous les documents requis, doivent être envoyées par la poste au plus tard à la date limite (**le 31 mai, 2010**), le cachet de la poste faisant foi. Les demandes tardives ou incomplètes, ou celles qui sont envoyées par télécopieur ou par courrier électronique, ne seront pas acceptées.

Éléments obligatoires du dossier de candidature

Dans son processus de mise en candidature, la Fondation Sheila Hugh McKay demande aux candidats de fournir des documents écrits ainsi que des éléments visuels. Les documents écrits fournissent aux membres du jury des renseignements détaillés et les éléments visuels donnent un aperçu des oeuvres du candidat sur support DC ou DVD. Veuillez vous conformer aux directives détaillées ci-dessous pour chacun des éléments de la documentation écrite et visuelle.

Documentation écrite à verser au dossier de candidature

Veuillez inclure dans le dossier de candidature quatre (4) exemplaires de chacun des six éléments obligatoires de la documentation écrite indiqués ci-dessous.

Attachez ensemble à l'aide d'un trombone chaque série des six documents écrits, en respectant l'ordre proposé.

Présentez chacun des documents écrits sur une feuille de papier distincte. Prière d'imprimer à l'encre noire, sur un seul côté, en indiquant clairement de quel document il s'agit.

- Formulaire de présentation dûment rempli
Veuillez télécharger ce formulaire de notre site Web et l'imprimer; remplissez-le à l'encre noire. L'artiste et la personne qui propose sa candidature doivent inscrire leur signature dans les cases prévues. Prière de veiller à fournir les coordonnées complètes et à jour de l'artiste, des personnes qui présentent sa candidature et de celles qui appuient la candidature.

Prix Strathbutler 2010 Directives de demande – suite à la page 2

- Lettres d'appui
La personne qui propose sa candidature peut fournir deux lettres d'appui. Si une tierce partie propose la candidature d'un artiste au prix Strathbutler, cette lettre de mise en candidature constitue l'une des lettres d'appui. Le jury ne tiendra aucun compte de lettres supplémentaires. Le jury consultera les lettres dans le cadre de l'évaluation du mérite artistique de l'artiste ainsi que de son incidence sur les arts visuels au Nouveau-Brunswick et sur la collectivité en général.
- Un énoncé de démarche artistique ne dépassant pas 500 mots
Veuillez rédiger un bref exposé de votre pratique artistique ou de vos domaines de prédilection ou de réflexion en rapport avec les images fournies dans le dossier de candidature.
- Une biographie ne dépassant pas 500 mots
Veuillez fournir un bref résumé de votre carrière d'artiste professionnel en soulignant les faits saillants, les sources d'inspiration et les influences. Cette biographie doit convenir à la distribution à la presse.
- Le curriculum vitae de l'artiste ne dépassant pas quatre pages.
- Une liste numérotée identifiant chacune des images contenues dans le DC ou le DVD du dossier de candidature.
La liste doit suivre le même ordre que les images numérisées et comporter les renseignements suivants permettant de les identifier :
 - Titre de l'œuvre
 - Date de réalisation
 - Matériaux
 - Dimensions
 - Emplacement actuel, le cas échéant

Documents visuels à verser au dossier de candidature

L'artiste doit fournir un disque numérique comportant jusqu'à 20 images, en mettant l'accent sur sa production récente. Il est conseillé d'inclure des images représentant un éventail d'œuvres. Veuillez lire attentivement les directives ci-dessous sur la présentation des images.

- Les images doivent être conformes à ce qui suit
 - Les images doivent être soumises sur CD-ROM ou DVD en format compatible pour PC;
 - JPEG seulement;
 - résolution de 72 dpi avec dimensions maximales, en pixels, de 1024 (largeur) x 768 (hauteur);
 - 500 Ko (0.5 Mo) maximum;
 - fichiers modes de couleur RVB, sRVB ou niveaux de gris (pas de CMYK).
 - Les images doivent être enregistrées directement sur CD-ROM sans créer de fichiers.
 - Le nom de l'artiste et l'année (2010) doivent être inscrit sur chaque CD-ROM.
 - Un enregistrement vidéo peut être utilisé, si besoin est : Soumettre des fichiers accessibles par QuickTime, RealPlayer, Windows Media Player ou Flash. S'assurer que les fichiers sont compatibles pour PC.
 - Si un enregistrement vidéo est la seule documentation soumise, il ne peut être d'une durée supérieure à 10 minutes.
 - Si un enregistrement vidéo et des images fixes sont soumises, la durée de l'enregistrement vidéo ne peut dépasser 5 minutes et le nombre d'images fixes ne peut être supérieur à 10.
- Photo numérisée de l'artiste
 - L'un des objectifs du programme du prix Strathbutler consiste à donner davantage de visibilité aux artistes du Nouveau-Brunswick. Afin que la Fondation puisse, au moment opportun, rendre publique la liste des candidats au prix Strathbutler et annoncer le gagnant ou la gagnante du prix en 2010, nous vous demandons d'inclure une photo de face de l'artiste pouvant être distribuée à la presse.

*Prix Strathbutler 2010 Directives de
demande – suite de la page 2*

**Avant de soumettre votre dossier :
rappels**

Ne pas oublier de fournir en quatre (4) exemplaires la série complète des six documents écrits faisant obligatoirement partie de la documentation du dossier de candidature.

Rassemblez chaque série de documents écrits à l'aide d'un trombone, dans l'ordre proposé dans les directives détaillées.

Présentez chaque élément de la documentation écrite sur une feuille de papier distincte. Veuillez imprimer à l'encre noire, d'un seul côté de la page et identifier clairement le document.

Rassemblez les images numériques sur un seul (1) disque. Inscrivez clairement le nom de l'artiste et l'année (2010) sur l'étiquette du disque.

Faites parvenir votre dossier de candidature au complet à l'adresse suivante :

The Sheila Hugh Mackay Foundation, Inc.
C.P. 416,
Saint Jean, Nouveau-Brunswick, E2L 4L9

Pour communiquer avec la Fondation :

Téléphone : 506.693.5647

Courriel : sheilahughmackay@nb.aibn.com

La Sheila Hugh Mackay Foundation, Inc. se réserve
le droit de refuser les demandes incomplètes ou
non conformes aux présentes directives.



Prix Strathbutler 2010

Formulaire de présentation

Nom du candidat _____

Adresse _____

Ville _____ Prov _____ Postal Code _____

Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____ Cell _____

Courriel _____

L'arbitre 1

Nom du candidat _____

Relation entre l'arbitre et le candidat _____

Adresse _____

Ville _____

Prov _____ Code postale _____

Téléphone 1 _____

Téléphone 2 _____

Cell _____

Courriel _____

Signature _____

L'arbitre 2

Nom du candidat _____

Relation entre l'arbitre et le candidat _____

Adresse _____

Ville _____

Prov _____ Code postale _____

Téléphone 1 _____

Téléphone 2 _____

Cell _____

Courriel _____

Signature _____

C'est une condition qui est soumise à la considération de la personne désignée par la Fondation Sheila Hugh MacKay , que telle personne consente à ce que la Fondation Sheila Hugh Mackay ait le droit de publiciser, de publier toutes ou quelques parties de la soumission, y compris le nom de la personne désignée, son portrait ou tout autre matériel présentés avec la demande, et ce, aux fins de la Fondation SHM, comme elle le détermine. À cet effet, un formulaire relatif au permis est joint pour sa signature.

Signature de candidat _____

Date de la soumission _____